

Contre le frelon asiatique et pour la protection des abeilles, la commune s'engage

Lors du précédent conseil municipal, quatre apiculteurs de la commune, MM. Zimmermann, Tourtet, Damerville et Odon, sont intervenus afin d'alerter les élus sur les nuisances causées par le frelon asiatique et les moyens de limiter sa prolifération.

Une aide forfaitaire de 30 €

Sensibilisé à cette problématique, le conseil municipal a décidé de mettre en place une aide forfaitaire de 30 € pour les particuliers devant faire détruire un nid de frelon asiatique situé sur le territoire communal. Cette participation sera accordée une seule fois par an et par adresse. Il est rappelé qu'une circulaire préfectorale oblige tout individu ou toute collectivité à déclarer l'existence d'un nid.

Les habitants pourront choisir librement l'entreprise intervenante, à condition qu'elle soit agréée pour l'utilisation de produits antiparasitaires et couverte par une assurance responsabilité civile.

Pour bénéficier de cette aide, les demandeurs devront déposer en mairie les justificatifs nécessaires (facture de



Les apiculteurs se mobilisent pour informer sur le fléau du frelon asiatique. Photo Alain Fendeler

l'intervention, justificatif de domicile ou de propriété). Le coût d'une destruction est d'environ 100 €.

Par ailleurs, un achat groupé de matériel de piégeage est actuellement à l'étude afin de préparer la lutte contre le frelon asiatique dès le printemps prochain.